

# Moutier: comme un léger malaise...

*Une fois n'est pas coutume, tout le monde s'est félicité de la décision de la Conférence tripartite. En fixant la date du second vote de Moutier au 28 mars 2021, entre le février des Bernois et le mai des Jurassiens, cette instance s'est certes rappelée au bon souvenir du roi Salomon et de son fin jugement. Mais, derrière cette euphorie un brin factice, non dénuée de non-dits, qui oserait franchement distinguer un terrain ayant bénéficié des services efficaces de Digger, soit vierge de toute mine? A tel point qu'au sommet de l'Etat – des Etats, plutôt –, on commence à se demander comment on a pu en arriver là. Soit à ce point de non-retour dont il sera très difficile de s'extirper, quel que soit le résultat du vote. Eu égard*

*à la méfiance, la rancœur, la haine, trop souvent, comment ne pas se dire que la barre de la réconciliation sera impossible à franchir? Dès lors, entre le «cassez-vous» des uns et le «mort à Berne des autres», quelques vieux sages commencent à évoquer un fameux gâchis.*

*C'est le cas de l'autonomiste tramelot Daniel Chaignat, qui, dans notre page Forum d'hier, a rappelé quelques évidences. A savoir que le Jura bernois n'est pas un territoire occupé et qu'il ne peut accepter le grignotage de son territoire. Surtout, il a constaté que ni le MAJ ni même le Gouvernement jurassien n'avaient tenté une politique de séduction vis-à-vis du Jura bernois. «Aucun village du Jura bernois ne souhaite devenir un second Moutier avec ses déchirements», écrivait-il notamment. Oui, un de ces autonomistes à l'esprit libre, comme les détestent les Robespierre du MAJ et les esbroufeurs de leur journal de «combat».*

*Alors, entre l'inusable machine à gaffes des Bernois et le nationalisme rance des Jurassiens, on ressusciterait presque l'Assemblée interjurassienne, winkelriedienne instance où on se parlait encore, même à grand renfort de sous-entendus et de stratégies inavouées. Las, tout le monde souhaitait sa mort! Certes, contrairement au Jurassien de cœur, le Jurassien bernois n'a jamais senti de profond déchirement à l'heure du divorce. Ce qui ne l'empêche pas de s'interroger sérieusement sur l'avenir. Un peu comme certains, outre Roche-Saint-Jean, et pas des moindres, se demandent comment ils vont absorber le choc de l'arrivée de Moutier si le verdict des urnes l'autorise. Alors oui, le vote sera irréprochable, pas de souci. Mais quel qu'en soit la sentence, il laissera derrière lui un champ de ruines, évidence dont seuls les fanatiques auront l'indécence de s'offusquer.*

Pierre-Alain Brenzikofer  
pabrenzikofer@journaldujura.ch